

ASSEMBLEE GENERALE

28 JUIN 2005

Salle Beausoleil GRIMAUD

PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES MAURES

COMPTE - RENDU

Ont assisté à cette présentation

Personnalités invitées :

Didier BERNARD secrétaire général de la sous-préfecture, représentant M. le
Sous-préfet de Draguignan,
Alain COLLAS, représentant le président du Conseil régional P.A.C.A.,
Anne Gaëlle COUSSEAU, chargée de mission Direction Régionale de
l'Environnement (DIREN) PACA,
Sandra CARRY, chargée de mission VAR ACCUEIL INVESTISSEURS,
M. FLEURIOT, représentant le directeur départemental de l'Agriculture et de la
Forêt du Var,
Jean Marie MARTINEZ, directeur général des services de la communauté
d'agglomération dracénoise (C.A.D.).

Pour les communes de l'A.P.P.M. :

Jean-Michel COUVE, député maire de Saint-Tropez, président de l'A.P.P.M.,
Max BASTIDE, maire de Puget-Ville,
Christian BONNAFOUX, adjoint au maire de Puget-Ville,
Michel CROISIER, conseiller municipal de Plan de la Tour, **Alain FABRE**, maire du Cagnet-des-Maures,
Gilbert FRESIA, 1^{er} adjoint au maire de Ramatuelle,
Robert HENAFF, conseiller municipal de Saint-Tropez.
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,
Jean LE MAT, adjoint au maire de Vidauban,
Guy SAURON, maire de La Mole,
Yvon ZERBONE, maire de Gassin.

Pour les autres membres de l'A.P.P.M. :

Serge BROUANT, président FDBTP Saint-Tropez,
Pierre DUVIVIEZ, représentant de la FNAIM du Var,
Bernard FARACO, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
Sylvie PARCINEAU, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
Christophe JATAREU-CONTE, président de l'UNAPL du Var,
Yves-Eric MASSIANI, UNAPL du Var,
Liliane MAILLARD représentant l'Union Patronale du Var, antenne du golfe de Saint-Tropez,
Julie MASSON, représentant l'Association des jeunes vignerons coopérateurs du Var,
Cyril PERRET, représentant le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Var,
Loïc DE SALNEUVE, vice-président de la Chambre d'Agriculture du Var,
Jean-Daniel TAVE, représentant de la Chambre des Métiers du Var.

Autres personnes présentes :

Edmée FAUSSILLON, agriculteur à Sainte-Maxime,
Danielle GAY (FDBTP),
Véronique MORSETTI, chargée de mission CAD ;
Sandrine TORNOR, cabinet du maire du Cagnet des Maures,
Fabienne SAINT-JOURS, mairie de Vidauban,

Olivier DARRASON, président de C.E.I.S.,
Eric SCHMIDT, C.E.I.S.,
Elisabeth VRTIPRASKY, C.E.I.S.,

Marcel COUP, chargé de mission auprès de Jean-Michel COUVE,
Jean-Paul LLAVADOR, Comité des Elus,
Mme Cécilia BROVIA, Comité des Elus,
Melle Karine LOTTIER, Comité des Elus.

Jean Michel COUVE, président de l'A.P.P.M. accueille les participants, qu'il remercie de leur présence et introduit la présentation du projet de développement du Pays des Maures.

Puis il passe la parole à **Olivier DARRASON**, président de C.E.I.S., et **Eric SCHMIDT**, directeur.

Les responsables de C.E.I.S. présentent le document annexé au présent compte rendu.

A la fin de la présentation, **Jean Michel COUVE** invite l'assistance à commenter les éléments qui ont été présentés.

Edmée FAUSSILLON confirme l'intérêt de la discontinuité végétale pour lutter contre les incendies. Il rappelle qu'il faut tenir compte de l'histoire du massif et suggère qu'une étude approfondie définisse les zones où la ré introduction des activités agricoles sera possible.

Loïc DE SALNEUVE indique que la différenciation des Maures en 3 zones distinctes, le Littoral, le Massif et le sillon permien, constitue la difficulté principale du projet de Pays, la forêt constituant aujourd'hui un obstacle infranchissable.

L'aménagement de la forêt sera rentable à terme mais exige des investissements : or des sommes importantes sont mises dans la prévention et la lutte contre l'incendie.

Jean Michel COUVE approuve ces propos mais déclare qu'il ne faut pas opposer la lutte contre l'incendie et la valorisation de la forêt, dont les financements doivent être distincts.

M. FLEURIOT se dit d'accord sur le constat de la déprise et les orientations ; mais il soutient qu'on ne sait pas, à l'heure actuelle, réinvestir les zones de déprise agricole. Il suggère de fixer des priorités réalistes en s'appuyant sur les expérimentations qui ont été conduites.

Il s'interroge sur l'intérêt d'une marque « Pays des Maures » alors que se multiplient les marques territoriales et pense que ne manquera pas de se poser un problème de cohérence au niveau départemental et de visibilité.

Concernant le développement agricole, il demande quels seront les outils de maîtrise du foncier à vocation agricole.

Enfin il fait état des difficultés de fonctionnement et de participation dans certains Conseils de Développement de Pays.

Jean Michel COUVE répond qu'il ne saurait être question d'aménager la totalité du massif des Maures : après une étude fine, comme le propose E. FAUSSILLON, il faudra localiser les aménagements, en faisant la part de l'agriculture, du tourisme, de l'habitat, ... et la part du feu.

Jean Daniel TAVE rappelle la position de la Chambre des Métiers, qui plaide prioritairement pour l'amélioration des conditions de déplacement et pour le maintien des équilibres commerciaux entre centres-villes et périphéries.

Jean Michel COUVE confirme qu'une telle politique est au centre du projet de Pays des Maures, comme elle est au cœur du projet de SCoT du golfe de Saint-Tropez.

Yves Eric MASSIANI souligne que les déplacements constituent un enjeu majeur, la route devant être soulagée par l'amélioration des transports maritimes et du cabotage ; autre enjeu d'importance la valorisation de l'agriculture en particulier dans le massif.

Guy SAURON, sur ce sujet, souligne la double difficulté qui se présente aux maires pour la réintroduction d'activités agricoles dans l'espace forestier : difficulté dans les relations avec les services de l'Etat qui privilégient la prudence et le statu quo, et difficultés pour les maires eux-mêmes quand il s'agit d'accorder des droits à bâtir en zone à risque d'incendie. Il faudra une étude cartographique précise pour définir les zones aménageables et exploitables.

Loïc DE SALNEUVE relève qu'il ne sera pas nécessaire d'inventer mais qu'il suffira pour une large part d'en revenir au cadastre napoléonien.

Jean Michel COUVE répond en indiquant que si on raisonne en fonction de la situation présente, la situation sera bloquée et on continuera de regarder la forêt partir en fumée.

Il faut un projet de développement global du massif et du territoire des Maures avec une perspective à 10 ou 15 ans ; un tel projet permettra seul d'obtenir les financements indispensables, en particulier les crédits européens et d'obtenir une évolution de la position de l'administration.

Guy SAURON fait état du retour d'expérience de Plan de la Tour et plaide pour un projet cohérent.

Christophe JATAREU-CONTE cite l'exemple de la communauté d'agglomération T.P.M. et plaide pour la constitution d'un organisme porteur d'une démarche de cohérence territoriale.

Jean Michel COUVE tient cependant à distinguer projet de Pays et compétences des communautés ; il donne l'exemple des 2 territoires de SCoT de Cœur du Var et du golfe, qui correspondent chacun à des bassins de vie de proximité.

Gilbert FREZIA fait état de la difficulté de sa commune (Ramatuella) pour préserver les terres agricoles en raison de la pression foncière spéculative et résidentielle.

Loïc DE SALNEUVE relève que les outils existent et que des conventions avec la SAFER permettent d'intervenir sur le foncier agricole.

Pour **Jean Michel COUVE** la pression de la demande extérieure sera de plus en plus forte et il faudra une forte volonté collective pour mobiliser les moyens nécessaires : c'est aux élus de terrains de définir leur politique en fonction de leur vision du futur. C'est, dès à présent, nécessaire et ce le sera encore davantage dans la perspective de l'arrivée du TGV.

Serge BROUANT souligne les besoins des entreprises du bâtiment, qui doivent être pris en compte dans le projet de développement et en :

Didier BERNARD souligne qu'à l'occasion de l'établissement des Plans de Prévention des Risques d'Incendie, les zonages d'aménagement forestier pourront être précisés, la Charte forestière assurant l'harmonisation entre les communes.

Edmée FAUSSILLON relève qu'après les incendies on ne se préoccupe que de ce qui a brûlé sans essayer de comprendre pourquoi certaines zones n'ont pas brûlé.

Jean Marie MARTINEZ s'interroge sur les limites des zones présentées dans le projet de développement et l'articulation entre la dracénie et le Pays des Maures. Il souligne que la communauté d'agglomération a reçu compétence en matière d'aménagement forestier et se dote de chartes forestières, agricoles, paysagères.. Il indique que la dracénie est soucieuse de mise en cohérence avec le territoire des Maures.

Olivier DARRASON répond que le zonage est tout à fait symbolique et ne doit pas être lu comme une carte.

Jean Michel COUVE rappelle que la démarche du Pays des Maures s'est développée parallèlement à la constitution des communautés tout en veillant à limiter les conflits de limites administratives en ouvrant la voie de relations contractuelles entre Pays et agglomération, avec l'exemple de Vidauban.

Robert HENAFF revient sur l'aménagement forestier en relativisant la notion de déprise agricole dans le massif.

Alain COLLAS faisant référence à son expérience régionale, recommande d'éviter plusieurs écueils :

- le Conseil de Développement doit être mobilisé assez rapidement pour pouvoir jouer son rôle dans l'élaboration du projet ;
- le Pays des Maures pourra utilement s'inscrire dans les objectifs prioritaires de la Région : l'habitat, l'emploi, la formation ;

- il s'interroge sur la mise en avant de la notion de risques dans la présentation du projet de développement : il suggère une approche plus positive et plus dynamique.

Olivier DARRASON souligne que le projet répond bien à une logique de développement, et que la référence aux incendies n'est qu'une introduction au sujet. Il souligne également la volonté d'articulation du projet de Pays avec les territoires voisins et l'importance de l'implication de la collectivité régionale pour le financement ultérieur du projet.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie l'assistance et lève la séance à 12 heures 15.